



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 22 décembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Chinian dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, à 08 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées le 17 décembre 2021, lesquelles convocations ont été affichées à la mairie trois jours au moins avant la séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : (11) Mme Catherine COMBES, M. Alain GHISALBERTI, Mme Hélène TÈTELIN, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, M. Luc FOURNIER, Mme Corinne TRINQUIER, M. David MOUTON, Mme Julie BÉNÉZECH, Mme Sandrine COUSTE, Mme Sylvie MAURY

POUVOIRS : (4) M. Jean-François MADONIA à Mme Catherine COMBES, Mme Monique LEROY à Mme Marie-Claude MOTHE, M. Franck TEYSSIER ET M. Philippe MARCON à M. Sylvain DÉCOR

ABSENTS : (3) Messieurs Lucien DUPRÉ, Bruno ENJALBERT, Patrice HANRIOT

ABSENT EXCUSE (1) M. Clément CHAPPERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Claude MOTHE

Après l'appel nominatif des membres du conseil et des pouvoirs, Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

1- Candidature au dispositif « Bourg Centre » Occitanie Pyrénées Méditerranée

Mme le Maire explique que la commune de Saint-Chinian correspond à l'ensemble des critères du dispositif « Bourg Centre » avec son rôle de centralité. Les « Bourgs centres » constituent de ce fait des pôles essentiels à l'attractivité du territoire et, plus globalement, à l'équilibre de notre région.

Ces communes jouent un rôle central dans leur environnement, elles doivent répondre aux attentes des populations dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la jeunesse, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, de loisirs, sportifs.

La commune de Saint-Chinian a le souhait de s'inscrire dans la démarche d'un projet de développement et de valorisation de son territoire avec l'aide de la Communauté de Communes Sud Hérault, du Pays Haut Languedoc et Vignobles et de la Région Occitanie.

Mme le Maire demande à l'assemblée délibérante d'approuver la démarche de candidature, de lui donner tout pouvoir pour mener à bien l'opération, de l'autoriser à signer toute pièce afférente et à déposer le dossier auprès de la Région et de charger Mme la Directrice Générale des Services de transmettre la délibération au contrôle de légalité ainsi qu'à la Présidente de la Région Occitanie.

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité.

2- Décision modificative budgétaire DM3

Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal qu'en raison des dépassements de crédits sur le chapitre 1641 et au 66111, à la suite de la contractualisation du nouvel emprunt de 150 000 euros à la Caisse d'Epargne réalisé dans le cadre de l'achat d'un terrain pour le projet de futur bâtiment des services techniques, d'autoriser la décision modificative n°3 suivante du budget principal de l'exercice 2021 afin de respecter l'équilibre réel budgétaire.

Proposition	BP 2021	DM		Nouveau montant
		Dépenses	Recettes	
Fonctionnement				
66-66111 Intérêts réglés à l'échéance	23 000 €	+934 €	-	23 934 €
65-657362 CCAS	6 059,60 €	-934 €	-	5 125,60 €
Equilibre de la section fonctionnement		0	0	0

Investissement				
16 - 1641 Emprunts en euros	250 000 €	+1 373,43 €	-	251 373,43 €
20 - 2051 Concessions et droits similaires	10 500 €	-1 373,43 €	-	9 126,57 €
Equilibre de la section Investissement		0	0	0

Mme le Maire demande à l'assemblée délibérante de valider la décision budgétaire modificative et d'inscrire au budget principal 2021 les éléments correspondants.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 08 h 29.

Secrétaire de séance
Mme Marie-Claude MOTHE



Mme le Maire
Catherine COMBES

